



CAPL révision d'évaluation C, B et A des 25 et 26 juin 2015

Dans les trois commissions, nous avons rappelé notre opposition au contingentement des réductions d'ancienneté. Certains agents se voient privés de ces bonifications du seul fait de ces restrictions.

Quelques chiffres : sur 2088 évaluations, l'administration dénombre quarante recours hiérarchiques dont dix pour lesquels les agents ont demandé un entretien avec l'autorité hiérarchique. Deux collègues ont eu gain de cause en totalité. En revanche, nous déplorons douze rejets partiels et vingt-six rejets de la totalité des demandes.

Sur les trente huit rejets totaux ou partiels, vingt neuf ont fait l'objet d'un recours en CAPL. Dix d'entre eux ont été confiés aux élus FO.

Huit de nos dix dossiers ont eu gain de cause soit en totalité soit partiellement.

Dans beaucoup de cas, le contingentement explique l'existence de recours. L'administration se félicite que le recours hiérarchique ait permis de diminuer le nombre de recours en CAPL. Vu la faible satisfaction qui a été donnée aux demandes (2/40 en totalité) nous ne partageons pas cet enthousiasme.

Cette étape constitue un obstacle pratique, administratif, donc dissuasif, à la procédure statutaire en CAP.

Les élus présents en CAPL :

Maxime DUGOUAT (SIP Bron) ; Olivier FLACHAT (CPS. Expert) pour la catégorie C ;
Brigitte POISSON (SIE Lyon 3) ; Olivier SARAGOSSA (Métropole) ; Jean-Luc PELLETIER Cat. B ;
Johanna VOLLE (Métropole) ; Emmanuel ESTENNE (Division aff. Juridiques) ; Yves RAICHL cat A

Si vous souhaitez des explications plus détaillées, n'hésitez pas à contacter nos représentants.

Lyon, le 26 juin 2015